

Génocide des Tutsi : au dernier jour de son procès à Paris, un ex-médecin rwandais répète avoir voulu « sauver des vies »

AFP, 19 décembre 2023

Jugé aux assises à Paris pour son implication éventuelle dans le génocide des Tutsi en 1994, l'ancien médecin rwandais Sosthène Munyemana a répété mardi qu'il avait agi « pour sauver des vies », avant que la cour ne se retire pour délibérer.

« *J'agissais pour sauver des vies* », a-t-il déclaré à la barre, où il avait été invité pour prononcer ses derniers mots à l'issue de six semaines de procès.

« *Je n'ai jamais eu d'engagement, je n'ai jamais prêté allégeance à qui que ce soit* », a ajouté le médecin de 68 ans, aujourd'hui retraité et qui vit dans le sud-ouest de la France depuis septembre 1994. « *Avec mes voisins et certains de mes collègues, nous nous sommes opposés de tout notre possible à l'indicible* ».

« *On a fait de notre mieux, c'était*

très risqué, tout allait très vite », a-t-il souligné, avant d'exprimer « *toute sa sympathie* » aux familles des victimes du génocide.

Il a appelé la cour à prendre une décision qui le « *délivrerait* » et lui rendrait sa « *dignité* ».

L'accusé a comparu, en vertu de la compétence universelle de la justice française, devant la cour d'assises de Paris pour génocide, crimes contre l'humanité, participation à une entente en vue de la préparation de ces crimes, ainsi que pour complicité.

Lundi, les avocats généraux ont requis une peine de trente ans de réclusion criminelle à son encontre, estimant que la « *somme* » de ses choix dessinait « *les traits d'un génocidaire* ».

Sosthène Munyemana se voit reprocher d'avoir signé une motion de soutien au gouvernement intérimaire

institué après l'attentat contre l'avion du président hutu Juvénal Habyarimana, qui a encouragé les tueries commises entre avril et juillet 1994.

Le génocide rwandais a fait plus de 800.000 morts, pour la plupart d'ethnie tutsi, selon l'ONU.

On l'accuse aussi d'avoir mis en place des barrières et des rondes à Tumba, dans la préfecture de Butare (sud du Rwanda), au cours desquelles des personnes ont été interpellées avant d'être tuées, et d'avoir détenu la clé d'un bureau de secteur où

étaient enfermés des Tutsi avant leur exécution.

Pendant les débats, Sosthène Munyemana n'a eu de cesse de contester ces accusations, affirmant avoir été un Hutu modéré qui avait au contraire tenté de « *sauver* » des Tutsi en leur offrant « *refuge* » dans le bureau de secteur.

Ses avocats, M^{es} Florence Bourg et Jean-Yves Dupeux, ont plaidé l'acquittement, dénonçant un réquisitoire « *implacable* », « *sans une once d'humanité* ».